

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

ARTICLE 1 – RESERVATION/LOCATION

La réservation doit être confirmée par le paiement des arrhes déduits soit 25% du montant du séjour au plus tard 8 jours après réception du contrat de location. Passé ce délai l'option sera annulée.

ARTICLE 2 – PRIX

Les prix s'entendent T.V.A incluse, taxe de séjour en sus. Le prix comprend la mise à disposition du studio équipé toutes charges comprises.

Possibilité de location :

- La paire de draps 90 :	8,00 €
- La paire de draps de 140 :	10,00 €
- Le Kit Linge de toilette (1 drap de bain, 1 serviette, 1 tapis de bain) :	7,20 €
- Le Kit Cuisine (2 torchons, 1 essuie-mains) :	5,00 €

ARTICLE 3 – PAIEMENT DU SEJOUR

L'intégralité du prix de votre hébergement est exigible 21 jours avant le début de votre séjour ou immédiatement à moins de 21 jours de votre arrivée.

21 JOURS AVANT L'ARRIVEE : paiement du solde de la location (75%) par tout mode de paiement (carte bancaire, chèque, ou mandat) qui conditionne l'envoi de la confirmation vous précisant les modalités d'accès à notre structure qui devra être présentée à votre arrivée à la personne chargée de vous accueillir.

En ce qui concerne le téléphone, celui-ci vous est facturé 0,20 € par impulsion, une facture intermédiaire sera à régler pendant votre séjour pour toute consommation supérieure à 20 € (le règlement devant se faire à l'hôtel Saint-Roch)

Le paiement de la taxe de séjour (représentant 0,70 € par personne de plus de 13 ans et par nuit) et du solde du téléphone seront à régler à l'Hôtel Saint-Roch la veille du départ en même temps que la prise de rendez-vous pour l'état des lieux .

ARTICLE 4 –ANNULATION sans Garantie Annulation

Celle-ci doit être confirmée par courrier.

Si elle intervient 2 mois avant la date d'arrivée, les arrhes sont remboursées. Cependant 40 € seront retenus pour frais de dossier.

Si elle intervient après ce délai avec ou sans paiement de la totalité du séjour, les arrhes déduits restent acquises à La Résidence des Thermes et ne sont pas reportables sur un séjour ultérieur. S'il y a eu paiement intégral, la différence correspondant à la totalité du prix moins les arrhes vous sera remboursée dans les 15 jours de la réception de votre annulation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Une arrivée différée, un séjour écourté n'ouvrent pas droit au remboursement des jours contractuels non utilisés.

ARTICLE 5 – ANNULATION avec Garantie Annulation

L'option garantie annulation pourra rembourser tout ou partie du prix contractuel de votre séjour dans le cadre d'un événement non connu tel que : maladie, accident, licenciement économique etc... et ce, quel que soit le délai de l'événement.

Voir conditions générales du contrat de garantie annulation de la Société Thermale Hôtellerie.

ARTICLE 6 – ARRIVEE/DEPART

L'arrivée est prévue le dimanche entre 15 heures et 19 heures et le départ le samedi impérativement avant midi.

Toute arrivée ou départ anticipés doivent faire l'objet d'un accord préalable ou en cas de force majeure, être signalés au plus tôt à la réception de l'Hôtel Saint-Roch. La Résidence des Thermes pourra disposer d'un studio après le deuxième jour de non présentation d'un client n'ayant pas averti de son retard.

Pour la sécurité de tous, toute visite de plus d'une journée, c'est à dire avec hébergement sur place, doit être signalée à la réception de l'Hôtel Saint-Roch.

ARTICLE 7 – INVENTAIRE/ETAT DES LIEUX

A L'ARRIVEE. L'hôtesse d'accueil :

- fait constater la propreté du studio avec signature de l'état des lieux
- remet un inventaire au client qui le vérifie afin que La Résidence des Thermes procède au remplacement des objets éventuellement manquants

LA VEILLE DU DEPART (entre 11 heures et 16 heures). Le résident prend rendez-vous auprès de la réception de l'Hôtel Saint-Roch pour l'état des lieux du départ. Cet état des lieux contradictoire est effectué au moment du départ (entre 7h15 et 11h45).

Pour le faciliter, nous vous demandons de :

- libérer totalement le studio de vos effets personnels
- vérifier la vaisselle qui doit être propre
- vider les poubelles
- nettoyer les sanitaires
- passer l'aspirateur et la serpillière dans tout le studio
- déposer le linge de location dans la salle de bain

Attention de ne rien oublier. Si tel était le cas, vos effets personnels vous seraient retournés sur demande en contre remboursement.

ARTICLE 8 – CAUTION

A L'ARRIVEE. Lors de l'état des lieux, versement d'un chèque de caution de 230 €.

AU DEPART. La caution sera restituée sous réserve du respect des conditions suivantes : appartement propre, vaisselle propre, matériel complet et en état de marche. Toute dégradation immobilière ou mobilière donnera lieu à la facturation intégrale au résident sur présentation d'une facture. Le petit matériel figurant sur l'inventaire et manquant au moment du départ sera facturé directement.

En cas de sinistre ou de dégradation, nous vous signalons que vous êtes couvert par votre responsabilité civile dans la majorité des cas.

ARTICLE 9 – ANIMAUX

Les animaux ne sont pas acceptés. Le non respect de cette condition entraînerait le renvoi immédiat et l'encaissement de la caution.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

La location en Résidence de Tourisme n'entre pas dans le cadre de la responsabilité des hôteliers. La responsabilité de la Résidence des Thermes ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les studios que sur le parking ou locaux communs.

ARTICLE 11 – VIE QUOTIDIENNE

Pour le confort de tous, nos studios sont désormais non-fumeurs. Nous vous remercions donc de vous abstenir de fumer.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou les adultes les accompagnant. Nous vous recommandons la prudence sur le parking où les jeux sont interdits. Le respect de chacun est essentiel. Merci de tenir compte des heures de repos des petits et des grands. L'utilisation du local laverie est autorisée de 9 h à 20 heures.

La direction de La Résidence des Thermes se réserve le droit d'interdire l'accès aux personnes dont le comportement serait contraire à la tranquillité et au bon fonctionnement de l'établissement.

Le locataire reconnaît avoir pris connaissance de tous nos tarifs et des conditions générales mentionnées ci-dessus et y adhérer sans réserve.